

**Compte-rendu
de la réunion tenue
à la Salle du Club Optmiste
de Sainte-Sophie**

le 19 juin 2008

Préparé par



1000, rue du Haut-Bois Nord, 1^{er} étage
Sherbrooke (Québec)
J1N 3V4

TABLE DES MATIÈRES

1.	ACCUEIL DES PARTICIPANTS.....	1
2.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	1
3.	ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 19 MARS 2008.....	1
4.	RAPPORT D'ACTIVITÉS.....	3
4.1	Registre des plaintes.....	3
4.2	Fonds de valorisation agricole	4
4.3	Projet de rejet des eaux (Rivière Jourdain)	5
4.4	Projet de développement du site	6
4.5	Diffusion du Rapport annuel 2007	8
5.	PROGRAMME D'ABATTAGE SÉLECTIF (TECSULT).....	11
6.	NOUVELLES TECHNOLOGIES DE VALORISATION	16
7.	CONTENU ET FONCTIONNEMENT DU SITE WEB.....	18
8.	DIVERS	20
9.	DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION.....	21

Liste des annexes

Annexe 1	Liste des présences
Annexe 2	Ordre du jour
Annexe 3	Documents relatifs au Fonds de valorisation agricole
Annexe 4	Registre des plaintes
Annexe 5	Présentation sur le rapport du programme d'abattage sélectif
Annexe 6	Présentation sur les nouvelles technologies de valorisation

1. ACCUEIL DES PARTICIPANTS

M. André Delisle de *Transfert Environnement*, animateur de la réunion, souhaite la bienvenue aux participants et cède la parole à M. Martin Dussault de Waste Management (ci-après nommé WM). M. Dussault souhaite la bienvenue au Comité à son tour. Comme l'ordre du jour est chargé, il suggère de débiter dès lors la réunion.

La liste des présences se trouve à l'annexe 1.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Delisle s'assure que tous les participants ont l'ordre du jour en main. L'ordre du jour est adopté sans modification. Il figure en annexe 2.

3. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 19 MARS 2008

Le compte-rendu de la réunion du 27 mars 2008 a été envoyé aux participants avec l'invitation pour la présente réunion. M. Delisle s'assure que tout le monde a pris connaissance du compte-rendu de la réunion du 27 mars 2008. Il demande aux participants de formuler questions, commentaires ou corrections en lien avec ce compte-rendu, s'il y a lieu.

Les demandes de correction et commentaires suivants sont formulés :

Commentaires ou corrections	Réponses
<i>Il est écrit à la page 8 du compte-rendu que des explications seront ajoutées au point 3.6 du rapport annuel quant à la démarche ayant mené à l'envoi de la lettre de demande auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) des résultats des analyses de la qualité de l'air. Si on prend le projet de rapport annuel et la version finale, il n'y a pas de grande différence.</i>	M. Hugues Vincelette, coordonnateur des relations communautaires pour WM, précise que des modifications ont été faites par rapport à la version préliminaire du rapport annuel.
<i>Le point important de la démarche a été l'envoi de la lettre au MDDEP, et ce n'est pas précisé.</i>	M. Vincelette constate que ce qui a été ajouté n'est pas satisfaisant et ne correspond pas aux attentes du participant et précise qu'il y a bel et bien eu un ajout.

Commentaires ou corrections	Réponses
<i>C'est bien cela. On regardera ensemble comment on modifie le texte pour qu'il soit clair qu'on ait envoyé une lettre au Ministère.</i>	M. Delisle propose de reporter la correction de la phrase du rapport annuel au point 5 « Rapports d'activités » de l'ordre du jour.
<i>À la page 9 du compte-rendu, au bas de la page, c'est écrit que les réunions du Comité ne sont pas annoncées dans le journal le Contact, et à côté il est mentionné que le président pourrait demander par écrit que les réunions fassent l'objet d'un avis public dans le journal. Ce n'est pas encore fait.</i>	M. Vincelette mentionne que WM pourra le faire.
<i>C'est écrit « pourrait demander ».</i>	M. Dussault constate que le participant veut une aide pour réaliser la tâche. M. Vincelette précise que ce sera fait.
<i>À la page 12, « les eaux de rejet du site sont de meilleure qualité que les normes du MDDEP en vigueur à l'heure actuelle, est-ce vrai », dans la colonne « réponses », il n'y a pas de réponse. Les eaux de rejet sont de meilleure qualité, oui ou non?</i>	M. Daniel Brien, directeur général des lieux d'enfouissement au Québec pour WM, répond que sur une autre page, il y a un tableau identifié avec les normes et c'est peut-être ça qui explique la réponse. M. Delisle précise que le tableau est dans les annexes et demande de clarifier la réponse à la question de la page 12.
<i>Dans les résultats, il faudrait savoir ce que c'est « de meilleure qualité ».</i>	
<i>C'est à l'annexe 5.</i>	M. Brien précise qu'à l'annexe 5, dans le tableau, il y a les normes dans le haut et les résultats dans le bas et quand on compare l'un à l'autre, on voit que les résultats sont généralement inférieurs à la limite réglementaire. M. Dussault demande si la volonté est que la réponse « oui » apparaisse à la page 12.
<i>Mon commentaire faisait seulement le constat qu'il n'y avait pas de réponse à la question.</i>	

Commentaires ou corrections	Réponses
<i>Ça devrait être précisé que la réponse se trouve à l'annexe 5.</i>	
<i>Oui, parce qu'à la dernière réunion, si ma mémoire est bonne, il avait été mentionné une réponse mentionnant que les résultats étaient inférieurs.</i>	M. Delisle s'assure que les modifications sont prises en note.

ACTIONS DE SUIVI :

Faire les corrections au compte-rendu de la rencontre du 27 mars 2008.

Offrir le soutien nécessaire au président en ce qui a trait à la demande, par écrit, pour l'avis public dans le journal annonçant les réunions du Comité.

Sous réserve des modifications, le compte-rendu est adopté.

4. RAPPORT D'ACTIVITÉS

4.1 Registre des plaintes

M. Brien s'assure que tout le monde a eu une copie du registre et annonce qu'il n'y a eu qu'une seule plainte depuis la dernière rencontre du Comité. Il s'agit d'une plainte, le 1^{er} avril 2008, de M. Corbeil sur le rang Sainte-Maguerite. La plainte relatait qu'il y avait des camions de RCI qui empruntaient le rang Sainte-Marguerite. M. Brien précise qu'il y a eu un suivi avec la compagnie RCI. Cette dernière a été appelée et une lettre lui a été envoyée. Le suivi a aussi été effectué avec M. Corbeil qui a dit que la situation s'était améliorée.

Le registre des plaintes se trouve en annexe 3.

À la suite de son intervention, la question suivante est formulée :

Commentaires ou questions	Réponses
<i>C'est quoi RCI?</i>	M. Brien précise que RCI est une compagnie de transport qui amène des déchets au site de WM. Il précise que normalement les camions sont sensés emprunter une autre route. Il ajoute que ce n'est pas une interdiction en tant que telle et que plusieurs camions de la carrière et de la sablière passent sur le rang

Commentaires ou questions	Réponses
	<p>Sainte-Marguerite.</p> <p>M. Dussault précise que WM s'est engagé à ce que les camions qui viennent au site empruntent la route pour laquelle WM a contribué à la construction. Donc, il n'y a pas de passe-droit, WM fait de la représentation auprès de ses propres transporteurs évidemment, mais aussi des clients qui viennent au site. En ce sens, M. Dussault ajoute que le suivi a été effectué.</p>

4.2 Fonds de valorisation agricole

M. Dussault mentionne qu'il fera un petit résumé puisqu'à la dernière réunion, les développements dans le dossier du Fonds de valorisation agricole n'ont pas été mentionnés. Il débute en mentionnant que le Fonds de valorisation agricole a été officiellement lancé lors d'une conférence de presse tenue dans les locaux de la MRC de la Rivière du Nord, le 10 mars dernier. Comme il en a déjà été discuté lors des réunions précédentes, ce qui a été annoncé lors de la conférence de presse c'est que WM s'était engagé à contribuer à un fonds pour stimuler l'activité agricole. WM a versé immédiatement 500 000 \$ dans ce fonds disponible pour les agriculteurs. 200 000 \$ s'ajouteront éventuellement à ce fonds lorsque les 32 hectares additionnels consentis pour le développement du site par la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (ci-après nommée CPTAQ) seront autorisés par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Il continue en précisant que l'organisme sans but lucratif (OSBL) qui est responsable de la distribution des sommes d'argent, regroupe des agriculteurs, des gens des municipalités environnantes, par exemple Sainte-Sophie, Sainte-Anne-des-Plaines. Il précise que la MRC siège également sur l'organisme ainsi que le Conseil régional de l'environnement des Laurentides. WM offre un appui technique et y siège à titre d'observateur, sans droit de vote. Il précise que des documents expliquant la Politique du Fonds de valorisation agricole sont disponibles.

M. Dussault poursuit en mentionnant que le Centre local de développement (ci-après nommé CLD) de la Rivière du Nord qui s'occupe de l'activité économique dans la MRC a été délégué pour s'assurer de l'administration du fonds, afin d'éviter que l'OSBL ait à se doter d'une structure permanente administrative. Une structure de fonctionnement a été créée par le CLD et des critères d'admissibilité au fonds pour les projets ont été développés lors d'une rencontre préalable à l'annonce de création du fonds. La nature de l'aide à apporter a également fait l'objet d'une décision du CLD; ainsi, les projets soumis seront aidés non pas via des

subventions, mais bien à l'aide de prêts à taux préférentiel et ce, afin d'assurer la pérennité du fonds.

Il précise qu'à ce jour, un seul projet a été présenté selon l'information fournie par Mme Villeneuve, responsable du CLD. Une deuxième date de dépôt de projets est prévue le 15 octobre prochain. Une relance sera effectuée auprès des agriculteurs de la région pour la soumission de projets. Le Comité devrait se réunir au retour des vacances pour voir s'il y a lieu de modifier les critères d'admissibilité selon l'intérêt des agriculteurs et s'il y a lieu d'être plus agressif en termes de publication afin de susciter des candidatures. Il précise que Mme Villeneuve devait être présente à la réunion, mais qu'elle a dû s'absenter pour des raisons professionnelles. Il conclut en mentionnant que le suivi des différents projets en cours en lien avec le fonds sera effectué au moment de la prochaine rencontre.

Il est précisé que les membres du Comité ont reçu en début de rencontre à la fois la Politique du Fonds de valorisation agricole, le formulaire et le communiqué de presse, documents qui ont été rendus publics, disponibles au bureau du CLD ou sur son site internet. Ces documents se retrouvent en annexe 4.

4.3 Projet de rejet des eaux (Rivière Jourdain)

M. Brien précise qu'il s'agit d'un bref suivi pour être à jour sur le projet de rejet des eaux dans la rivière Jourdain. Lors de la présentation du projet, il a été expliqué que le projet consistait au rejet des eaux de lixiviation traitées dans la rivière Jourdain au lieu du ruisseau aux Castors (le long de la 1^{ere} rue). Il mentionne que le gain environnemental est important puisque la rivière Jourdain a un débit régulier toute l'année contrairement au ruisseau aux Castors qui a un débit intermittent. Il y a donc un gain environnemental au niveau de l'atténuation des impacts potentiels.

M. Brien précise que WM en est à finaliser le dépôt des demandes auprès du MDDEP pour les permis. Il mentionne que le projet a aussi fait l'objet d'un dépôt à la CPTAQ puisque le tracé de la conduite, après avoir longé la 1^{ere} rue, bifurque sur un terrain privé qui est une terre agricole pour se rendre à la rivière. La CPTAQ est actuellement en train d'étudier la demande de WM. WM a également finalisé et signé l'entente avec le propriétaire du terrain chez qui la conduite va passer.

À la suite de son intervention, la question suivante est formulée :

Commentaires ou questions	Réponses
<i>La rivière Jourdain, c'est la rivière entre la 1^{ere} et la 2^e rue?</i>	M. Brien répond que oui. Il précise que les rejets s'effectueront de l'autre côté de la montée Morel. La terre agricole où la

Commentaires ou questions	Réponses
	conduite va passer se trouve juste avant la première maison sur la gauche.

4.4 Projet de développement du site

M. Dussault fait un léger retour en arrière par rapport au projet de développement du site. Il précise que ce projet pour les 25 prochaines années avait été présenté au Comité l'année dernière. La demande a été déposée au MDDEP au mois de septembre 2007 avec l'étude d'impacts. L'étude a été révisée par des experts du MDDEP. Au début du mois d'avril, la version finale de cette étude, avec la prise en compte de ce qui a été dit lors de la pré consultation, a été déposée. Il explique qu'au cours des dernières semaines, WM a reçu une série de questions, demandes de précision et de clarification concernant l'étude d'impact de la part des experts de divers ministères (consultation interministérielle). Le tout a été remis au MDDEP après quoi une quinzaine d'experts et de fonctionnaires du MDDEP sont venus effectuer une visite du site de Sainte-Sophie le 5 juin afin de visualiser l'information contenue dans le rapport et approfondir leurs connaissances.

M. Dussault poursuit en mentionnant que les réponses fournies par WM aux questions et précisions formulées par les experts sont en cours de révision. WM souhaite que la démarche soit complétée durant l'été. Il précise qu'une fois l'étude et les réponses amenées par WM seront jugées satisfaisantes par le MDDEP, la prochaine étape consistera en l'avis de recevabilité de l'étude d'impact. L'avis de recevabilité sera éventuellement acheminé au bureau de la Ministre qui rendra le document public en vue d'audiences publiques. Si jamais une personne fait une demande pour qu'il y ait audiences publiques, une demande jugée non frivole par la Ministre, il y aura des audiences. C'est la prérogative de la Ministre de fixer le moment des audiences publiques. WM croit que ce sera vers la fin de l'automne 2008.

M. Dussault termine en mentionnant que lors de la prochaine réunion, le dossier aura très certainement évolué. Il suggère qu'au moment où les documents seront rendus publics, le Comité fasse le point.

À la suite de son intervention, les questions et commentaires suivants sont formulés :

Commentaires ou questions	Réponses
<i>Donc, ça peut arriver qu'il n'y ait pas d'audiences du BAPE?</i>	M. Dussault répond que cela peut arriver si aucun groupe de citoyens ou personnes intéressées ne fait de demande. La tenue d'audiences publiques ne se fait que si quelqu'un en fait la demande, ce n'est pas

Commentaires ou questions	Réponses
	un automatisme. Il est plutôt rare de ne pas avoir d'audiences publiques pour des projets de site d'enfouissement.
<i>Est-ce que cela signifie qu'il doit y avoir une lettre publique dans les journaux, et que si personne ne revendique quoi que ce soit, il n'y a pas d'audiences?</i>	M. Dussault répond que généralement une liste des gens avec qui WM travaille est demandée par le MDDEP. Il mentionne que les membres du Comité vont certainement recevoir une lettre personnalisée informant de la publication des documents et auront la possibilité de faire une demande d'audiences publiques. Il faut également savoir que les groupes environnementaux ainsi que différentes municipalités sont généralement sur la liste de diffusion du Ministère. L'annonce est donc dans les journaux et à la radio.
<i>Le public est avisé.</i>	M. Brien répond qu'en effet les gens sont avisés. M. Delisle précise que légalement, le Ministre donne le mandat au BAPE de d'abord tenir une période d'information de 45 jours. C'est annoncé dans les journaux et durant cette période-là, il y a une séance publique d'information sur le projet avec les participants et le promoteur. C'est dans cette période de 45 jours que quelqu'un qui veut la tenue d'audiences publiques doit en faire la demande au Ministre. Si personne ne fait la demande, la période se termine après 45 jours. La procédure est très publique.
<i>Ça ne prend qu'une seule demande d'audiences et non pas une contestation quelconque?</i>	M. Dussault donne l'exemple que s'il y a une ou deux demandes, le Ministère prend une approche de conciliation avec les requérants. Une rencontre de médiation peut être organisée. Il précise que la tenue d'audiences publiques est coûteuse pour le trésor public, soit quelques centaines de milliers de dollars. C'est pourquoi, le

Commentaires ou questions	Réponses
	<p>Ministère tente d'obtenir une conciliation. S'il n'y a aucune possibilité de médiation, un rapport est fait à la Ministre, qui décide de la tenue ou non d'audiences publiques.</p> <p>M. Brien précise que si la demande est non frivole, il y aura audiences publiques. Dans le cas de Sainte-Sophie, si une personne de Sept-Îles était la seule à faire une demande d'audiences ce serait peut-être jugé frivole.</p> <p>M. Delisle ajoute que la Ministre a complète latitude à ce sujet.</p>
<p><i>Est-ce que c'est déjà arrivé pour un projet de site d'enfouissement, que la Ministre prenne la décision qu'il n'y ait pas d'audiences publiques?</i></p>	<p>M. Dussault répond que oui. Récemment à Sainte-Cécile-de-Milton, la demande d'audiences a tout simplement été retirée par le groupe environnemental. Les fonctionnaires ont complété le rapport d'évaluation environnementale au bout des 45 jours et environ 8 mois plus tard, il y a eu un décret d'autorisation qui a été émis.</p> <p>M. Delisle précise toutefois que cela reste une exception en regard de tous les projets pour lesquels il y a audience.</p>

ACTION DE SUIVI :

Mettre le suivi du projet de développement du site à l'ordre du jour de la prochaine rencontre.

4.5 Diffusion du Rapport annuel 2007

M. Vincelette fait le point sur la diffusion du rapport. Il précise qu'une ébauche de communiqué a été distribuée aux participants. Il mentionne que le président en a pris connaissance.

À la suite de son intervention, les questions et commentaires suivants sont formulés :

Commentaires ou questions	Réponses
<i>Au sujet de la qualité de l'air, l'abandon de l'échantillonnage est-il officiel?</i>	M. Brien répond que oui et que WM a reçu la modification du décret en fonction de l'étude et qu'il y est écrit que c'est inutile de faire l'échantillonnage de l'air.
	M. Vincelette précise que la modification au rapport annuel concernant le suivi de la qualité de l'air sera discutée lors de la pause.
	M. Delisle précise que la proposition qui avait été faite en lien avec le rapport annuel était de le faire parvenir par courriel et d'obtenir l'approbation. Il n'est pas certain que tous les membres l'aient fait. Ce soir, les membres l'ont obtenu et ont à l'approuver.
<i>Au dernier paragraphe du communiqué, « les comptes-rendus de réunion et les documents concernant le Comité sont disponibles pour consultation dans les bureaux des municipalités de la municipalité régionale comté », je ne suis pas certaine que ça se dit.</i>	M. Vincelette répond que le communiqué n'est pas dans sa forme finale. Il suggère d'ajouter une virgule avant « de la municipalité régionale de comté » ou de changer cette partie de la phrase pour « dans les bureaux des municipalités qui forment la MRC de la Rivière du Nord ».
<i>Ça ce serait bien.</i>	
<i>Mais est-ce que les documents sont disponibles dans tous les bureaux de la MRC?</i>	<p>M. Dussault précise que non. À Prévost, les documents ne sont pas disponibles; à St-Hippolyte, ils le sont; à St-Colomban, ce n'est pas disponible.</p> <p>M. Delisle conclut en mentionnant qu'il faut rectifier la phrase pour : « sont disponibles dans les bureaux de la MRC et des municipalités suivantes ». Il précise que le communiqué a été distribué au début de la rencontre.</p>
<i>Ce communiqué va être diffusé dans la plupart des journaux régionaux et locaux ?</i>	M. Vincelette répond que oui. Il précise que ce ne sera pas fait dans les prochaines heures pour permettre d'y inclure l'adresse du site web du Comité de vigilance.

Commentaires ou questions	Réponses
	<p>M. Delisle précise qu'il y a une liste des médias qui a été dressée pour la diffusion du communiqué.</p> <p>M. Dussault précise que généralement c'est la même liste de médias avec lesquels la municipalité collabore : les hebdomadaires, la télé communautaire, etc.</p>
<p><i>Est-ce qu'on peut diffuser le communiqué à des médias avec lesquels on collabore, par exemple le journal Le Sentier, qui est le journal municipal; est-ce que je peux leur envoyer ou encore est-ce que vous pouvez leur envoyer le communiqué?</i></p>	<p>M. Vincelette répond de tout simplement attendre que le communiqué soit envoyé avant de le transférer. Il précise que toutes les données vont être publiées via le site web du Comité de vigilance.</p>
	<p>M. Delisle demande de quelle façon les membres du Comité seront avertis du communiqué final.</p> <p>M. Vincelette précise que le communiqué sera envoyé à tous les membres du Comité, médias, municipalités et autres simultanément.</p>
<p><i>Le rapport annuel est correct, est en version finale?</i></p>	<p>M. Vincelette répond que oui, sous réserve de la phrase à modifier par M. Berthiaume.</p>
<p><i>Est-ce que vous allez nous le renvoyer?</i></p>	<p>M. Vincelette répond que oui.</p> <p>M. Dussault précise que WM va renvoyer le communiqué final avec l'adresse et la version finale du rapport annuel approuvé par le président.</p>
	<p>M. Delisle précise que dans certains cas, il y a aussi une lettre signée du président qui accompagne le rapport annuel.</p>
<p><i>Je veux seulement préciser que les corrections que j'ai demandées tout à l'heure ne sont pas à titre personnel. Je trouve que ça ne rend pas ce qui s'est réellement passé.</i></p>	

ACTION DE SUIVI :

Envoyer la version finale du communiqué de presse ainsi que la version finale du rapport annuel 2007 à tous les membres du Comité

5. PROGRAMME D'ABATTAGE SÉLECTIF (TECSULT)

M. Delisle introduit deux représentants de Tecsalt à qui il cède la parole pour la présentation sur le programme d'abattage sélectif. M. Dominic Bourget prend la parole pour présenter son collègue, M. Éric Deneut, responsable du suivi sur le terrain du programme. Celui-ci présentera les résultats de la première année du programme d'abattage des goélands, autorisé par le Service canadien de la Faune. M. Bourget précise que les informations présentées découlent du rapport déposé au mois de mai dernier, sur les résultats du décompte des goélands pour l'année 2007 au lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie.

M. Deneut fait une brève mise en contexte de l'étude et en définit les objectifs. Il présente ensuite la description du groupe d'étude ainsi que les résultats qui incluent les effets de l'abattage sur les populations de goélands et sur la fréquentation du site. M. Deneut explique plusieurs graphiques en appui aux résultats. Il termine la présentation par la conclusion et les recommandations émises à la suite de la première année de mise en vigueur du programme d'abattage. Une petite section sur les résultats de l'année d'étude en cours, soit 2008, est aussi présentée.

La présentation se retrouve en annexe 5.

À la suite de la présentation, les questions et commentaires suivants sont formulés :

Commentaires ou questions	Réponses
<i>Comment vous procédez pour estimer les populations de goélands?</i>	M. Deneut précise qu'il effectue les estimations à l'aide d'une longue vue qui permet un agrandissement. Pour les populations au sol, les estimations se font par tranche de 10 à l'aide d'un balayage avec une méthode systématique. Pour les goélands en vol, l'estimation s'effectue par tranche de 100 à l'aide d'une paire de jumelles qui permet d'avoir un plus grand champ de vision. M. Deneut précise que l'estimation au vol s'approche de la réalité. Une fois, il a comparé l'estimation d'une

Commentaires ou questions	Réponses
	<p>envolée de goélands au front de déchets avec le décompte de cette même population qui s'était posée. Les chiffres obtenus étaient comparables.</p>
<p><i>Comment on décide quel goéland on tue, est-ce que c'est fait au hasard, est-ce qu'on peut identifier des leaders?</i></p>	<p>M. Deneut répond qu'il pense que c'est fait au hasard. Il précise qu'il n'y a pas de leaders dans les groupes de goélands.</p>
<p><i>Vous proposez que le nombre de goélands pouvant être abattus soit augmenté, de quel ordre est cette augmentation?</i></p>	<p>M. Deneut répond qu'il faudrait vérifier auprès du Service canadien de la Faune pour savoir à quel point il serait disposé à augmenter le nombre.</p> <p>M. Delisle apporte une précision à la question formulée en disant que l'on voudrait connaître l'augmentation adéquate, idéale du nombre de goélands à abattre.</p>
<p><i>Oui c'est ça, selon les observations que vous avez faites avec 21 goélands abattus par semaine, on devrait augmenter à 30, plus ou moins?</i></p>	<p>M. Deneut précise qu'à 21 goélands par semaine et qu'avec un abattage qui s'effectue du lundi au vendredi, on compte 5 à 6 goélands abattus par jour. Il pense que cette méthode est efficace puisque l'abattage a un effet assez incroyable sur les goélands, qui ne s'y habitueront jamais puisque l'effet est réel au contraire de l'effarouchement.</p> <p>M. Dussault précise qu'à 4 à 5 goélands par jour, l'abattage se fait très rapidement et donc qu'une faible partie de la population est témoin de l'abattage. En augmentant le nombre de goélands qu'il est permis d'abattre, on augmenterait le nombre de goélands qui sont témoins de l'événement.</p> <p>M. Brien mentionne que le nombre de goélands à abattre pourrait être augmenté, voire doublé pour les périodes d'achalandage majeur.</p>

Commentaires ou questions	Réponses
<i>On pourrait effectuer l'abattage deux fois par jour, matin et soir.</i>	M. Brien précise que l'abattage ne se fait pas nécessairement d'un seul coup, qu'il peut être échelonné au courant de la journée.
<i>Au Service canadien de la Faune, est-ce qu'il y a des critères pour déterminer le nombre de goélands qu'il est permis d'abattre?</i>	M. Brien répond que non. Le nombre a été fixé à 21 sur une base expérimentale.
<i>Est-ce que les périodes d'achalandage majeur peuvent correspondre à des périodes où le site reçoit des volumes plus importants de déchets, qui pourraient être vus comme plus de nourriture fraîche?</i>	M. Brien et M. Bourget répondent que non, que les périodes d'achalandage correspondent réellement à un cycle biologique. M. Brien précise qu'il y a abondance de goélands au printemps quand ils arrivent du sud, ensuite lorsque vient le temps de nourrir les petits et ensuite avant de repartir.
<i>Est-ce que vous avez eu une collaboration facile avec le propriétaire de la carrière?</i>	M. Brien précise qu'il faudrait vérifier auprès de la personne qui s'occupe de cette relation. Il mentionne toutefois que généralement les relations sont très bonnes. M. Delisle demande si c'est bien WM qui fait l'effarouchement à la carrière. M. Brien répond que oui.
<i>Vous faites l'effarouchement à la carrière, mais pas l'abattage.</i>	M. Brien répond que c'est exact puisque ce n'est pas permis par le Service canadien de la Faune; il mentionne que cela pourrait éventuellement devenir une possibilité si la carrière était d'accord avec le Service canadien de la Faune, mais ce dernier ne veut pas trop élargir la zone d'abattage.
<i>Qui fait l'abattage?</i>	M. Brien répond que WM a engagé une personne dédiée à cette tâche, qui s'occupe des systèmes d'effarouchement, qui manipule l'arme.
<i>Dans les résultats, quand vous arrêtez l'abattage, le nombre de goélands</i>	M. Brien mentionne que c'est difficile à dire. Il fait remarquer qu'avec l'expérience

Commentaires ou questions	Réponses
<p><i>augmentait de nouveau. Est-ce que ça veut dire que l'abattage pourrait devenir une pratique permanente?</i></p>	<p>vécue sur d'autres sites, il faut maintenir une pression d'abattage. Il précise qu'il ne sait pas si la pression au nombre de 21 goélands abattus par semaine devra être maintenue, augmentée ou diminuée. M. Brien poursuit en mentionnant que les goélands ont l'instinct pour savoir quand il n'y a plus de risque.</p> <p>M. Dussault ajoute que les données seront remises au Service canadien de la Faune et qu'elles parlent d'elles-mêmes. Vous soulevez un point intéressant en disant que lorsque l'on arrête l'abattage, il y a recrudescence du nombre de goélands. Les données témoignent donc de l'efficacité des mesures mises en place. Elles seront présentées au Service canadien de la Faune dans le but d'avoir éventuellement un permis permanent.</p>
<p><i>Votre objectif serait d'arriver à combien de goélands, quel serait le niveau acceptable?</i></p>	<p>M. Brien précise qu'idéalement WM voudrait faire fuir l'ensemble de la population de goélands qui fréquente le site.</p>
<p><i>Quelles sont les méthodes utilisées dans ces cas-là?</i></p>	<p>M. Brien précise que le site qu'il a visité fonctionnait uniquement avec l'abattage.</p>
<p><i>Est-ce que nous savons où vont ces oiseaux-là? Habituellement nous savons d'où ils viennent, mais s'ils ne peuvent plus fréquenter le LET ou la carrière à leur goût, ils vont où? Est-ce que les populations vont éventuellement diminuer?</i></p>	<p>Ils restent à Montréal par exemple. M. Bourget précise que, depuis les années 2000, il y a une baisse d'environ 20 % des 5 principales colonies de la Communauté métropolitaine de Montréal. Donc, il est certain que si les goélands ne peuvent plus fréquenter le LET en raison de l'abattage, il y a des chances pour qu'ils restent près du fleuve pour se nourrir de poissons, d'insectes, de vers.</p>
<p><i>Aux mois de mars et avril, les goélands sont dans les champs parce qu'il y a des vers, des mulots qui sont morts.</i></p>	<p>M. Deneut précise que lors de ces observations dans les champs, il y avait un couvert de neige et que les goélands ne picoriaient pas dans les champs. Il</p>

Commentaires ou questions	Réponses
	<p>continue en mentionnant que les champs constituaient simplement un autre support solide autre que le LET où les goélands pouvaient se poser.</p> <p>M. Bourget précise que les goélands cherchent des endroits dégagés, qui les mettent en confiance. C'est pour cela que la carrière est très attirante. Il y a un point d'eau, c'est très ouvert et c'est donc propice pour la vision.</p> <p>M. Brien ajoute que c'est surtout une question de visibilité et de sécurité; il s'agit de pouvoir repérer les prédateurs.</p>
<p><i>Il faut aussi penser que dans la nature, quand il n'y a pas de nourriture, les animaux se reproduisent moins.</i></p>	
<p><i>Il y a un projet présentement à l'île Deslauriers avec l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et plusieurs municipalités : un projet de concertation, pour travailler justement sur le contrôle de la population de goélands, avec des interventions au niveau des oeufs et des bébés pour diminuer la population qui est autour de 150 000 actuellement. Lorsqu'une population un peu plus raisonnable sera atteinte, ça va avoir une influence sur les LET, ça va avoir une influence partout. C'est sûr que Montréal ne veut pas voir cette population de 150 000 arriver dans la ville. On ne veut pas éliminer un problème à une place pour en créer un ailleurs. Je pense qu'il faut adopter une approche concertée pour situer ce que fait WM en fonction de ce que font les autres municipalités.</i></p>	
<p><i>Ils ne feront pas que se déplacer. S'ils manquent de nourriture, ils vont arrêter de</i></p>	

Commentaires ou questions	Réponses
<i>se reproduire.</i>	
<p><i>C'est un des facteurs, naturellement. Mais des mesures de contrôle seront aussi prises, soit badigeonner les oeufs pour empêcher qu'ils éclosent et pour que les mères n'en pondent pas de nouveaux pour rien. L'entente de concertation porte sur une étude et un plan sur 3 ans. D'ailleurs WM fait partie du Comité de concertation avec d'autres exploitants de sites d'enfouissement. Ces mesures devraient en bout de ligne avoir des effets majeurs sur ce « fléau ». Notre problème en réalité, c'est que les goélands viennent sur nos lacs au mois de juillet. Ils viennent se baigner, ils ne retournent pas vers l'île Deslauriers.</i></p>	

Pause

6. NOUVELLES TECHNOLOGIES DE VALORISATION

M. Dussault introduit la présentation sur les nouvelles technologies de valorisation en précisant que c'était une demande formelle du Comité lors de la dernière rencontre. Il mentionne que cette présentation vient à point puisque l'on entend de plus en plus parler des nouvelles technologies de valorisation. Il poursuit en mentionnant qu'il semble y avoir un fort intérêt de la part de plusieurs intervenants pour ces technologies. Il précise que WM a demandé à un expert de la firme Tecslult qui connaît bien ce secteur de faire la présentation puisqu'il a une expérience à l'international et a consulté beaucoup de documentation sur les nouvelles technologies. Il va donc faire connaître au Comité les grandes familles des nouvelles technologies. Il demande aux participants de garder leurs questions pour la fin. Il cède la parole à M. Bernard Desjardins, de Tecslult.

M. Desjardins a distribué une version papier de la présentation. Il mentionne que la présentation se veut assez générale. Il établit que la présentation débutera par une brève mise en contexte. Ensuite, les catégories de matières résiduelles visées par les nouvelles technologies seront décrites. Après, la présentation portera sur les technologies émergentes pour le traitement des matières résiduelles, particulièrement pour les résidus ultimes. M. Dussault précise qu'il procédera par grandes familles technologiques pour lesquelles il mettra en lumière les avantages et les inconvénients.

La présentation se retrouve en annexe 6.

Durant la présentation, les questions et commentaires suivants sont formulés :

Commentaires ou questions	Réponses
<i>(À propos du compostage en vrac) : Est-ce que ça crée un compost?</i>	M. Desjardins mentionne qu'il faut faire attention au mot compost. Quand il y a contamination, il s'agit plutôt d'un déchet stabilisé.
<i>(À propos de la méthanisation) : Quand vous dites qu'il y a une diminution de la quantité de déchets à enfouir, on parle de quel pourcentage de diminution?</i>	M. Desjardins précise qu'environ 30 % des matières se retrouvent à l'enfouissement.
<i>Qu'est-ce que le mâchefer?</i>	M. Desjardins précise que lors du brûlage dans les fours, des gaz et des cendres sont créés. Ce sont donc des cendres. Il résume en disant que le mâchefer est ce qui reste dans le fond du four. Souvent quand on brûle des déchets, il y a beaucoup de ferraille dans le fond du four.
<i>Quelle est la valorisation qu'on fait des résidus inertes issus de la gazéification / pyrolyse / plasma?</i>	M. Desjardins répond qu'il s'agit principalement de matériel granulaire.
<i>(À propos des garanties de tonnage minimal pour opérer les technologies plus coûteuses) : Est-ce que les garanties de tonnage minimal sont des exigences reliées à des contrats d'énergie ou davantage reliées par exemple au fonctionnement des machines?</i>	M. Desjardins répond que les technologies sont très modulaires. Par exemple, une installation peut avoir cinq appareils mais n'en faire fonctionner que trois quand elle reçoit moins de matières. Il mentionne que l'aspect énergétique est très important et que le deuxième élément important à considérer est le coût fixe de ces installations. Les coûts d'opération sont élevés, de même que les hypothèques et l'amortissement, ce peu importe le tonnage qui entre. Il conclut en disant que la production d'énergie et les coûts d'opération sont les deux éléments qui expliquent la nécessité d'un tonnage minimal.

Aucune autre question n'est formulée.

7. CONTENU ET FONCTIONNEMENT DU SITE WEB

M. Delisle cède la parole à M. Vincelette pour le suivi sur le site web. Dans un premier temps, M. Dussault s'assure que tous les participants ont eu le lien du site web fourni pour aller naviguer et essayer le site. M. Dussault précise que WM a une copie CD du site web pour que M. Vincelette puisse en faire une brève présentation. Il mentionne également que les documents se trouvant sur le site ont été produits par *Transfert Environnement* et qu'ils ont tous été reproduits fidèlement à partir des documents adoptés. Bien qu'il ne soit pas impossible qu'il y ait des petites coquilles sur les différentes pages, toute l'information provient de comptes-rendus et de documents approuvés par le Comité. Par exemple, la constitution et les règles de fonctionnement n'ont pas été changées. Il mentionne donc que si un changement doit être effectué sur l'information retrouvée sur le site, c'est plus fondamental que seulement un changement informatique. Les changements reviennent aux décisions du Comité.

M. Vincelette fait le tour de chacune des pages du site web. Il présente la page contenant les comptes-rendus en mentionnant que le premier compte-rendu de 2008, approuvé ce soir, se retrouvera sur la page peu de temps après la réunion. Il présente la page contenant les rapports annuels de chaque année et la page des dossiers prioritaires. Il mentionne à ce moment que lors de sa rencontre avec Mme Villeneuve, responsable du Fonds de valorisation agricole, cette dernière a suggéré de mettre un lien sur le site pour que les visiteurs puissent avoir plus d'information sur le Fonds. M. Vincelette précise que ce sera le Comité qui en décidera. Il présente finalement la page contenant le registre des plaintes et la section du site concernant l'alerte d'odeurs et la prochaine réunion du Comité.

M. Vincelette mentionne ensuite que le fonctionnement proposé est le suivant :

- Les documents officiels comme les comptes-rendus, rapport annuel, etc. sont mis sur le site par M. Vincelette après leur adoption.
- Les demandes de renseignement de la population sont acheminées via une adresse courriel de type info@vigilancestesophie.org qui est elle-même acheminée à M. Vincelette. Ce dernier transmet des copies au président, qui décide avec le Comité, de la façon dont il faut répondre à ces demandes.

M. Delisle demande aux participants qui ont navigué sur le site de formuler commentaires et questions :

Commentaires ou questions	Réponses
---------------------------	----------

<i>J'ai trouvé une coquille dans la section présentation du Comité, composition, 2^e paragraphe, 1^{ere} ligne, il y a le mot « reflète » et « refléter » dans la même phrase.</i>	M. Vincelette fera la correction.
<i>Est-ce qu'on ne devait pas mettre un lien direct avec le site de WM? J'ai parcouru le site au complet et il me semble que je ne l'ai pas vu.</i>	M. Vincelette répond que le lien est là. Le lien se trouve dans la page d'accueil.

M. Delisle interroge les participants quant à la façon de fonctionner pour le site web. Il s'assure que le fonctionnement proposé convient à tous. M. Dussault mentionne qu'à l'usage, le fonctionnement pourra s'ajuster et le contenu du site également. M. Vincelette mentionne de nouveau que c'est le Comité qui pourra décider du contenu du site web.

À la suite de ces interventions, les questions et commentaires suivants sont formulés :

Commentaires ou questions	Réponses
	M. Delisle demande si l'ouverture du site web sera annoncée.
	M. Vincelette précise que l'adresse du site web sera communiquée dans la documentation et le communiqué de presse accompagnant le rapport annuel 2007 lors de sa diffusion. Il mentionne aussi qu'un communiqué peut être émis pour annoncer la mise en ligne du site.
<i>J'avais mentionné à la dernière réunion de communiquer avec la municipalité de Sainte-Sophie pour que le Comité ait un petit quelque chose dans Le Contact, ce que je n'ai pas fait. On pourrait par exemple y annoncer notre site web.</i>	M. Vincelette précise que WM pourrait le faire. Le président a mentionné au début de la rencontre qu'il communiquerait avec la municipalité dans le but d'établir une correspondance. M. Delisle conclut que la demande prendra la forme d'une lettre du président à la municipalité.
	M. Dussault demande si c'est une première au Québec qu'un Comité de vigilance se dote d'un site web.

Commentaires ou questions	Réponses
	M. Delisle répond que ce n'est pas une première puisque le Comité de vigilance du site d'enfouissement de la Ville de Québec a et opère déjà son site. La Ville opère son lieu d'enfouissement à St-Tite-des-Caps.
	M. Vincelette demande si dans ce cas on peut parler d'une première pour les sites d'enfouissement privés.
	M. Delisle répond qu'il pense que oui en ce qui concerne les sites privés.

M. Vincelette termine la présentation du site web en mentionnant que l'adresse pourrait être « www.vigilanceWMsaintesophie.org ». Il en a été décidé ainsi parce que la première suggestion, « www.comitedevigilancesaintesophie.org », ne précisait pas le type d'activités du Comité. L'adresse pouvait être celle de tous comités de vigilance et ne précisait pas spécifiquement la vigilance du site d'enfouissement. Les participants décident finalement de ne pas écrire Sainte-Sophie au long. L'adresse courriel du site, qui sera confirmée par l'hébergeur selon la disponibilité, est donc :

www.vigilancewmste-sophie.org

ACTIONS DE SUIVI :

Mettre le compte-rendu de la réunion du 27 mars 2008 et le Rapport annuel 2007 sur le site web, une fois qu'il sera accessible.

Corriger la coquille du site web dans la section présentation du Comité, composition.

Envoyer l'adresse officielle du site web en même temps que le Rapport annuel du Comité de 2007 et le communiqué de presse.

Émettre un communiqué spécifique à la mise en ligne du site web du Comité.

Communiquer avec la municipalité de Sainte-Sophie pour vérifier la possibilité d'avoir une section dans Le Contact.

8. DIVERS

M. Delisle demande aux membres s'ils ont d'autres questions ou commentaires avant de conclure la réunion.

Commentaires ou questions	Réponses
<i>Je voudrais revenir sur la correction apportée au rapport annuel pour s'assurer que le Comité en convient.</i>	<p>M. Vincelette fait la lecture de la phrase à ajouter à la page 12, à la fin du premier paragraphe à la suite de « prélevé au site de WM »:</p> <p>« Le Comité a exprimé sa déception face à cette réponse estimant que près de 19 mois de mesures de la qualité de l'air devraient permettre au MDDEP de venir présenter ici ses conclusions même partielles. Le programme fut finalement abandonné ».</p> <p>M. Delisle précise donc que la modification sera faite et que la version officielle du rapport annuel 2007 sera datée de juin 2008.</p>

ACTION DE SUIVI :

Faire la modification à la page 12 du rapport annuel 2007 et changer la date du rapport pour juin 2008.

9. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

Il est convenu que le Comité de vigilance se rencontrera de nouveau le jeudi 2 octobre, à 19h00, à la salle du Club Optimiste de Sainte-Sophie.

La réunion se termine à 21h23.

Alexandra Boileau

Rapporteuse de la réunion